

CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE JURE

Entre : La Mairie de Juré - 42430

et : _____

Il est convenu ce qui suit :

Le preneur prend connaissance de la présente convention, la complète et la retourne à la Mairie de Juré accompagnée d'un chèque de caution de 300€ (en cas de détérioration des lieux) et d'un chèque de 50€ (en cas de débite). Les chèques sont à établir à l'ordre du Trésor Public. En cas d'utilisation normale des locaux, ces chèques seront purement et simplement détruits.

Remise des clefs

Le preneur prendra rendez-vous avec **Madame Anne-Marie DEJOB au 07 61 12 98 24** qui lui remettra les clés en lui présentant la salle, le fonctionnement des appareils, les consignes de sécurité, l'inventaire de la vaisselle et des différents matériels mis à la disposition. Des affiches d'utilisation seront mises sur les appareils avec les doses adaptées pour le nettoyage.

Après la manifestation, le preneur prendra rendez-vous avec **Madame Anne-Marie DEJOB au 07 61 12 98 24** pour la remise des clefs et l'état des lieux.

Tous les locaux seront visités, les détériorations et les bris de vaisselles consignés.

En cas de dégâts, les travaux de réparations ou fournitures seront à la charge du preneur et exécutés ou fournies par les entreprises désignées par la Commune. La vaisselle cassée n'est pas remplacée directement par le preneur mais devra être payée à la Commune (pour une question d'homogénéité) et sera réglée par le preneur aux tarifs prix coûtant indiqué dans l'état des fournitures.

L'état des lieux sera approuvé après que les nettoyages et les consignes suivantes soient effectués.

Nettoyage

- La grande salle devra être balayée et dégrossie devant le bar.
- Nettoyage complet (balayage et lavage) des WC, du hall d'entrée, du vestiaire, de la cuisine, de la plonge, de la réserve ainsi que derrière le bar.
- Les tables et les chaises devront être lavées et séchées.
- Les tables doivent être appuyées contre le mur, devant la réserve ainsi que les chaises par piles de 15 pour vérification.
- Lavage de tous les appareils ménagers intérieur, extérieur. Les réfrigérateurs devront être éteints et les portes laissées ouvertes. Le lave vaisselle doit être vidangé.
- La vaisselle devra être nettoyée et rangée à l'identique dans le placard prévu à cet effet.
- Les verres utilisés au bar devront être lavés, essuyés et rangés.
- Les poubelles devront être vidées dans des sacs et les sacs portés aux containers.

• Nettoyage de l'extérieur de la salle (papiers, plastiques, cigarettes, etc.)

• Le preneur apportera torchons, serpillières et produits de nettoyage (sauf celui du lave vaisselle qui est fourni).

• Si ces travaux ne sont pas faits convenablement **une indemnité de 50€** sera facturée.

Consignes

• Le nettoyage et l'état des lieux devront être effectués avant 10 heures le jour suivant la nuit de la manifestation en cas de location 2 jours de suite.

• L'utilisation de nappes en papier est vivement conseillée pour les repas afin de faciliter le nettoyage des tables.

• Le preneur s'engage à ne pas faire de tapage après minuit, à l'extérieur de la salle et notamment pas de rodéo en voitures sur le parking et le bourg.

• Les décorations (guirlandes, ...) devront être accrochées uniquement sur les poutres en bois et non sur les murs.

• L'accès à la cuisine et à la plonge est interdit aux personnes ne les ayant pas loués.

• Les portes des cuisines doivent être tenues fermées en présence du public.

• La Commune de Juré ne serait être tenue responsable de tout vol, détérioration du matériel entreposé par le preneur ou tous dégâts causés à la salle (intérieur et extérieur).

• Le preneur est seul responsable de tous accidents ou incidents qui pourraient survenir.

• Un panneau « Soirée privée » devra obligatoirement être apposé de façon lisible de l'extérieur.

• Il est obligatoire que le loueur (association ou particulier) prenne une couverture assurance responsabilité civile car le preneur (président de l'association ou particulier) assure la charge de responsable de sécurité à l'intérieur de la salle.

• En cas de problème de santé, d'incendie ou d'autres problèmes, il faut appeler le 17 (gendarmerie), le 18 (pompiers) ou le 15 (Samu).

• Le stationnement est interdit sur les emplacements en pelouse autour de la salle et au droit des issues de secours.

• Le preneur recevra en outre, lors de la remise des clés, les informations écrites rappelant les principales consignes à respecter.

SALLE DES FETES DE JURE

Convention

ETAT DES LIEUX ET COMMENTAIRES à l'arrivée	ETAT DES LIEUX ET COMMENTAIRES au départ
Relevé des compteurs à l'arrivée	Relevé des compteurs au départ
Signatures des deux parties	Signatures des deux parties

Je soussigné

Demeurant :

N° de téléphone :

M'engage à louer la salle polyvalente de Juré pour
Matin – Midi – Après-midi – Soirée (rayer les mentions inutiles)

le :

et à régler la location fixée au prix de :

DATE	SIGNATURE

TARIFS	Habitants de la Commune	Personnes de l'extérieur
Prix de base (sans cuisine)	140,00 €	200,00 €
Supplément pour l'utilisation de la cuisine	80,00 €	80,00 €
Utilisation du combustible (chauffage, chauffe-eau, cuisinière)	Suivant consommation réelle au compteur (5 € / m3)	
Location pour l'après midi	50,00 €	
Location pour les associations de Juré (réunion, vin d'honneur, après-midi)	48,00 €	

